

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 décembre 2019

Délibération n° 2019 – 10/12/2019 – 2

Programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2020

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CHSCT rendu en sa séance du 25 novembre 2019

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |
|---|---|

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2020.**

Dijon, le 11 décembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Programme annuel de prévention des risques professionnels 2020

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2020

A. Investissement :

| | Bilan |
|---|-------|
| <p>1. Travaux d'accessibilité selon l'AD'AP établi en 2015 : Opération si financement</p> <p>a- Gabriel : Réaménagement de l'ensemble du hall pour permettre un accès depuis l'entrée et un cheminement de niveau entre les différentes ailes du bâtiment.</p> <p>Si aide du Ministère sur la mise en place de l'AD'AP : Opération ajournée</p> <p>b- Fin des travaux dans les Grands Amphithéâtres et Galilée - Gutenberg</p> <p>c- Fin des travaux dans bâtiment du Centre de Prévention et de Santé universitaire</p> <p>d- IUT de Dijon, bâtiment GMP, biologie Tertiaire, bloc central</p> <p>e- IUT du CREUSOT</p> <p>f- ESPE - MEEF - site de Dijon</p> <p>2. Poursuite des études de programmation de learning-centre (CPER 2015-2020)</p> <p>3. Pharmaco- imagerie (CPER 2015-2020) : opération ajournée - prévue au prochain CPER</p> <p>4. Poursuite des travaux de la rénovation partielle du bâtiment Droit-Lettres > rénovation énergétique (remplacement des menuiseries métalliques - CPER)</p> <p>5. Suite de l'étude du bilan aéralique de Sciences Mirande : amélioration des systèmes de ventilation des laboratoires de chimie : aile C</p> <p>6. Consolidation de la façade du bâtiment Sciences Gabriel</p> <p>7. Rénovation d'une salle de travaux pratiques de chimie du bâtiment Sciences Mirande - nouvelle de TP en 2020</p> <p>8. Rénovation du RDJ et du ½ RDC du bâtiment Médecine B2 pour le Centre de simulation</p> <p>9. Construction des nouvelles serres de l'uB</p> <p>10. Extension de la salle de musculation</p> <p>11. Extension du CPSU (CPSU, Médecine du travail, Service H+S)</p> <p>12. Restructuration et extension de l'ESIREM</p> <p>13. Extension du Datacentre de l'uB (Contrat métropolitain 2018-2020)</p> | |

B. Formation : Action d'information et de formation

Axe 1 des orientations stratégiques en matière de politique de prévention des risques professionnels pour l'année 2017-2018 : Développer une culture de prévention au sein des établissements.

| | Bilan |
|---|-------|
| <p>1 Formation pour les nouveaux entrants, « sensibilisation pour les doctorants »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouveaux entrants (1 session) : en Février 2020 et novembre 2020 ✓ Inserm - master et Ecole Doctorale (1 session) : février 2020 | |
| <p>2 Formation "Assistant prévention" (Formation continue) : (accueil des nouveaux entrants)- du 9 au 13 mars 2020 (excepté le 11 mars)</p> | |
| <p>3 Membres du CHSCT suite au renouvellement en 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse de accidents / maladie professionnelle - TMS - (1 session - 1 jour) : Date en cours. ✓ CHSCT et RPS (1 session - ½ jour) : formation en cours de réflexion | |
| <p>4 Formation - Responsabilité en matière Hygiène et Sécurité - Sensibiliser les directeurs et chefs de service au rôle et aux conseils que peut leur apporter leur assistant de prévention ou les aider à remplir leurs obligations et responsabilités en santé et sécurité au travail (extrait du point 1.2. du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au Travail) - A définir si validation</p> | |
| <p>5 Sensibilisation des responsables des associations pour l'organisation des manifestation (contenu : responsabilité et les addictions) - 2 sessions - 1 session en janvier 2020 et une session en octobre 2020 - durée 3 h30 - intervenant et date en cours de négociation.</p> | |
| <p>6 - Sauveteur - Secourisme du Travail (SST),</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 sessions initiales à Dijon (priorité au bâtiment dépourvu de SST (...)) <ul style="list-style-type: none"> ○ le 17 février (M)- le 18 février (M) et 20 février 2020 ○ le 23 mars (M) - le 24 mars (M) et le 26 mars 2020 | |
| <p>7 - Sauveteur - Secourisme du Travail : recyclage (objectif de repasser à 4 h tous les ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 21 sessions de recyclage de 4 heures et 2 sessions de 7h /an : <ul style="list-style-type: none"> ○ 21 sessions sur Dijon de 4 heures : 209 personnes - 4 février (M ou AM) - 6 février (M ou AM) - 10 février (M ou AM) - 11 février (M ou AM) - 17 février (AM) - 18 février (AM) - 9 mars (M ou AM) - 10 mars (M ou AM) - 12mars (Suaps) (M) - 19 mars (M et AM) - 23 mars (AM) - 24 mars (AM) - 7 avril (M - AM) 2020 ○ 2 session sur Dijon de 7h : 18 personnes - 30 mars et 6 avril 2020 ○ 2 sessions à MEEF et l'ISAT de NEVERS : 22 personnes - 29 juin 2020 (AM) et 30 juin 2020 (M) ○ 1 session à l'IUT du CHALON : 9 personnes - 19 mai 2020 (M) ○ 1 session à l'ESPE - MEEF Mâcon : 5 personnes - 20 avril 2020 (M) ○ 1 session à l'IUT de Dijon - Site d'Auxerre : 10 personnes - 17 mars 2020 (M) ○ 2 sessions à l'IUT du CREUSOT - Centre de Condorcet : 26 personnes - 28 mai 2020 (M) et 2 juin 2020 (M) | |
| <p>8 - Formation Gestes qui sauvent - 180 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 15 juin 2020 - 8 h15 à 10 h 15 - 10 h 30 à 12h 30 et 13h 30 à 15h30 ○ 18 juin 2020 - - 8 h15 à 10 h 15 - 10 h 30 à 12h 30 et 13h 30 à 15h30 | |
| <p>9 Formation Chargé d'évacuation (6 sessions) : Formation interne</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lieu et date à définir en 2020 - en associant l'exercice évacuation attentat (à mettre en œuvre si dispositif d'alerte (SMS)) | |
| <p>10 Formation "manipulation des extincteurs sur feux réels initiation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 sessions sur Dijon : 7 mai - 14 mai - 4 juin - 9 octobre 2020 (M ou AM)) ○ 1 session sur Nevers : 3 juillet 2020 (M) ○ 1 session sur Macon : 2 juillet 2020 (M) | |
| <p>11 Formation recyclage SSIAP 1 / Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personne niveau 1: 9 personnes (sur Dijon) : 6 et 7 avril 2020</p> <p>Formation SSIAP 2 / Service de sécurité d'Incendie et Assistance à Personne niveau 2 : 1 personne</p> | |
| <p>12 Formation sur les Centrales incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 sessions à Dijon - à définir sur 2020 : (Mirande - BUDL - DL - médecine ...): 17 janvier (Mirande) - 28 janvier - 3 février - 4 février 2020 ○ 1 session au Nevers : 21 avril 2020 ○ 1 session à Auxerre- à définir en 2020 | |
| <p>13 Formation sur le risque attentat</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A définir si budget accordé par le MESRI | |
| <p>14 Habilitation électrique pour les électriciens et les non électriciens</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation BT - BE/ BS/ B1 - B2 - BR - BC suivant questionnaire rempli par le candidat <ul style="list-style-type: none"> ○ Candidat en inter- entreprise - ○ BE - manœuvre - Dijon : 16 et 17 mars 2020 ✓ Formation HT - Initiale suivant questionnaire rempli par le candidat - 5 personnes <ul style="list-style-type: none"> ○ HE Manœuvre - HC : Date en cours de négociation ✓ Formation recyclage des connaissances HT (après septembre 2020 si candidature) <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de candidat à recycler en B1 -B2 - BC enregistrer en 2019 au SHSE | |

Programme de prévention des risques professionnels – 2020

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation recyclage des connaissances BT - B1 - B2 - BR - BC <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de candidat à recycler en B1 -B2 - BC enregistrer en 2019 au SHSE - à voir après septembre 2020 ✓ Formation recyclage des connaissances BT - BS (1 session sur Dijon) : 5 personnes <ul style="list-style-type: none"> ○ BS - Dijon : 19 mars 2020 ✓ Recyclage des connaissances BE manœuvre (1 session sur Dijon) <ul style="list-style-type: none"> ○ Dijon : 24 mars 2020 - 13 personnes | |
| <p>15 Formation pour les opérateurs d'autoclaves (1 session) : 12 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 12 mai 2020 | |
| <p>16 Formation expérimentation en animalerie initiale et formation continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Initiale : A définir si nombre de candidats ✓ Formation continue : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comprendre, reconnaître et traiter la douleur, durée 3h30, 20 personnes maximum ○ Le comportement des rongeurs, durée en cours négociation ○ Anesthésie des rongeurs, durée 1 journée, ○ Anatomie des rats et souris, durée en cours négociation ○ Hygiène, nettoyage et désinfection en animalerie, durée 3h30, 20 personnes maximum | |
| <p>17 Formation initiale Personne Compétente en Radioprotection : Médecine B3 ?</p> | |
| <p>18 Recyclage des Personnes Compétentes en radioprotection (spécifique SNS) : 8 personne - 3 au 7 février 2020</p> | |
| <p>19 Formation pour les manipulateurs de radioéléments et GRX (2 sessions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A programmer sur le 2^{ème} semestre 2020 si candidature - pour les sources non scellées ○ A programmer sur le 2^{ème} semestre 2020 si candidature - pour les GRX et sources scellées | |
| <p>20 Formation sur les nanoparticules (1 session) en partenariat avec le CNRS</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ -20 février 2020 (M) | |
| <p>21 Formation « règles à respecter pour le transport et la réception des marchandises dangereuses pour la nouvelle organisation de la gestion des déchets (1 session de recyclage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Recyclage : 16 juin 2020 | |
| <p>22 Diagnostic manutention manuelle, gestes et postures de travail (2 sessions de 10 personnes):</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 session sur Nevers : 22 avril 2020 ○ 2 sessions sur Dijon ; 26 mai et 3 juin | |
| <p>23 Autorisation de conduite de PEMP.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Initiale à Dijon : 2 personnes : 10 et 11 février 2020 | |
| <p>24 Autorisation de conduite d'engins de levage ou de manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ R489 -3 (chariot conducteur autoporté) à Dijon : 1 personne du 7 au 9 avril 2020 ○ Palan à Chalon sur Saône : 6 personnes, le 6 avril 2019 ○ Montage - Démontage échafaudage - travail en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nevers : 2 personnes en initial et 5 personnes en recyclage - en cours de négociation avec le GRETA 58 ○ Macon : 2 personnes en initial en cours de négociation avec le GRETA 71 ○ Dijon : 7 personnes en maintien de connaissance (23 et 24 mars 2020) et 2 personnes en initial (formation en inter-entreprises) ○ Auxerre : 3 personnes en maintien de connaissance ○ Le Creusot : 7 personnes en maintien de connaissance ○ Tondeuse auto- porté : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nevers : 1 personne - formation à Nevers : ○ Macon : 1 personne - Formation à Macon | |
| <p>25 Risques liés à l'utilisation de substances dangereuses (CMR) : (2 sessions) - les sessions CMR (agents laboratoire Médecine - Gabriel - IUVV - IUT de Dijon - centre Zootechnie : e-learning)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le 9 avril 2020 ○ le 14 mai 2020 | |
| <p>26 Formation liés à la Manipulation et branchement de bouteilles de gaz</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 session sur Dijon : le 4 juin 2020 | |
| <p>27 Formation « hygiène alimentaire et/ou HACCP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 session sur Macon : 23 et 24 avril 2020 ○ 1 session sur Nevers : 3 et 4 mars 2020 | |
| <p>28 Sensibilisation au risque routier - Date à définir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur Dijon - Organisme en cours de négociation - en attente de proposition avec l'association de la prévention routière et ou APAVE | |
| <p>29 Risque du travail sur écran - (y compris lors du télétravail)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur Dijon : le 2 avril 2020 | |
| <p>30 Formation sur la gestion des déchets dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Reporté en 2021 | |
| <p>31 Formation pour la qualité de vie au travail - RPS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cf. plan général des formations - partie « valoriser les ressources humaines » | |

C Applications:

| | Bilan |
|--|-------|
| Axe 1: Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la stratégie de gouvernance des établissements | |
| Améliorer le pilotage de la politique de santé et de sécurité au travail au sein des services - 1.1 de l'axe 1 | |
| 1) Le suivi des indicateurs du livre des références (extrait du point 1.1. Dispositif de prévention du rapport des inspecteurs santé et sécurité au travail) | |
| 2) Rédaction d'une programme annuel de prévention - point 1.2 de des OSM - année 2019 - Travaux bâtimentaires - suivi médical - information des agents - actions à l'échelle des unités de travail comme les formations au poste de travail ou les vérifications obligatoires | |
| 3) Réalisation et mise à jour du Document Unique . | |
| 4) Prévention des risques psychosociaux <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - taux d'absentéisme pour raison de santé - taux de rotation des agents - taux de visite sur demande au médecin de prévention - taux de violence sur agents - Prévention primaire - Prévention secondaire - Prévention tertiaire - Intégration de la prévention des RPS dans le document unique | |
| Axe 2 Renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertations centrales et locales | |
| Le CHSCT - 2.1.de l'axe 2 | |
| Désignation des membres du CHSCT - février 2019 - Désignation du secrétaire et de son adjoint - 8 avril 2019 | |
| 1) Registres de santé et de sécurité au travail (extrait du point 1.4.2 du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au travail) | |
| → Rappeler annuellement aux agents et usagers l'existence, le rôle, la procédure et, s'il y a lieu, l'emplacement de ces registres - selon la fiche Conseil sur le registre Santé et Sécurité au Travail du 1 ^{er} juillet 2018 | |
| 2) Registre de signalement de danger grave et imminent (extrait du point 1.4.3 du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au travail) | |
| <i>Nous rappelons, pour mémoire, que seuls des représentants du personnel au CHSCT peuvent écrire dans ce registre</i> | |
| → Rendre conforme la procédure aux articles 5-7 et 5-8 du décret 82-453. | |
| → Prévoir le fonctionnement conforme pour les sites autres que Dijon. | |
| → Former les représentants des personnels au CHSCT à cette procédure. | |
| → Informer périodiquement les agents de la procédure de signalement de danger grave et imminent. | |
| 3) Fonctionnement du CHSCT | |
| a. 3 séances / an au minimum -- 13 février (bilans des services) - 6 avril - 6 juin 2020+ 2 ^{ième} semestre 2020 +préconiser de faire précéder d'un groupe de travail les réunions plénières du comité | |
| b. Suivi des recommandations du CHSCT | |
| Consultation régulière du CHSCT : | |
| c. Présentation du bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (présentation au CT et CA) | |
| d. Présentation du programme annuel de prévention - (présentation au CT et CA) | |
| e. Présentation du rapport annuel du médecin de prévention | |
| f. Présentation du rapport d'activité annuel du Service Social | |
| g. Présentation du rapport d'activité du psychologue du travail - Dispositif d'écoute et d'analyse | |
| h. Consultation des registres « Santé et sécurité au travail » | |
| i. Consultation de tous documents relatifs à l'hygiène et la Sécurité. | |
| - Préparer les réunions du CHSCT par la constitution des groupes de travail : | |
| j. Comité de pilotage sur l'analyse des accidents et des maladies professionnelles - 15 jours au préalable des séances du CHSCT | |
| k. Réalisation des visites de locaux avec des membres du CHSCT (6/an) | |

Programme de prévention des risques professionnels - 2020

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 3 au premier semestre : à définir avec le comité de pilotage des accidents de travail / service et maladie professionnelle et validation en séance de CHSCT. • Rencontre régulière entre le Président et le secrétaire du CHSCT, interlocuteur privilégié du chef d'établissement et des autres partenaires (médecin de prévention, conseiller de prévention, inspecteur santé et sécurité du travail) ; | |
| 4) Désignation des membres du CHSCT - février 2019 jusqu'à février 2023 | |
| 5) Formation des membres du CHSCT | |
| a. Analyse des accidents et maladies professionnelles - TMS - Date en cours | |
| CONSOLIDER LA CHAINE DES ACTEURS DE LA PREVENTION - 2.2 de l'axe 2 | |
| 4) Nombre d'assistant de prévention - nombre de lettre de cadrage → Former et désigner des assistants de prévention dans les structures qui en sont dépourvues, et les doter d'une lettre de cadrage. Pour les structures de type tertiaire ne présentant pas de risque particulier, il sera possible de désigner un assistant de prévention au niveau supérieur chapeautant plusieurs de ces structures (extrait du point 1.2.2. du rapport des inspecteurs santé et sécurité au travail) → Afficher cette désignation dans l'organigramme de l'entité (extrait du point 1.2.2. du rapport des inspecteurs santé et sécurité au travail) | |
| 5) Nombre de réunions Conseiller de prévention / Assistant de prévention | |
| RENFORCER LES SERVICES DE MEDECINES DE PREVENTION | |
| 6) Organisation du service du médecin de prévention 7) Changement du logiciel de suivi médical des agents 8) Etat des éléments transmis à la médecine de prévention : i) Liste des agents exposés aux produits chimiques (dont les CMR) ii) Liste des agents exposés aux agents biologiques dangereux iii) Liste des agents exposés aux OGM iv) Liste des agents exposés aux sources radioactives v) Liste des agents utilisateurs de lasers vi) Liste des agents exposés aux nanomatériaux 9) Activités dites de tiers temps | |
| Axe - APPLICATION Université de Bourgogne | |
| 1) Visite hygiène et sécurité des locaux | |
| 2) Réalisation dans chaque composante d'un exercice d'évacuation incendie des locaux et d'un exercice d'évacuation attentat. | |
| 3) Gestion des déchets (Chimiques- Radioactifs et biologiques) | |
| 4) Point sur la conformité des sorbonnes | |
| 5) Point sur les vérifications obligatoires sur les installations et les locaux | |
| 6) Actualisation des plans d'intervention et d'évacuation - selon la prescription de la commission de sécurité de 2018 | |

D. Etudes -

| | Bilan |
|--|-------|
| Formation CMR - formation à distance e-learning - constitution du contenu de la formation. - suite pour les sites MIRANDE - ESIREM - IUT DE CHALON - IUT DU CREUSOT - ISAT | |
| Accompagnement de l'évaluation des risques sur les CMR - VLEP indicatives et contraignantes. | |
| Fiche de prévention d'exposition - partie exposition aux produits dangereux | |
| Actualisation des PPMS - Plan particulier de Mise en Sécurité | |
| Actualisation de la procédure sur les manifestations - installations sportives et sensibilisation des associations étudiantes (addictions et responsabilité) | |
| Travaux réglementés pour les jeunes de 15 à 18 ans- suite et fin | |
| <p>□ Des jeunes de 15 à 18 ans peuvent être amenés à effectuer des travaux réglementés par le code du travail dans le cadre de leur formation ou d'un stage au sein de l'université. Le décret 82-453 précise, par ses articles 5-11 à 5-18, les dispositions à mettre en œuvre pour l'exécution de ces travaux</p> <p>Rédiger une procédure prévoyant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le recensement de toutes les situations de travail concernées. La rédaction des déclarations de dérogation. La communication de ces dérogations au CHSCT et à l'ISST. Le recueil des éléments prévus à l'article 5-17 du décret 82-453 <p>(extrait du point 1.13.4. du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au Travail)</p> | |